



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Difficultés de la campagne annuelle de vaccination contre la grippe

Question écrite n° 33804

#### Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de la campagne annuelle de vaccination contre la grippe. Dans un communiqué publié le mardi 13 octobre 2020, le Gouvernement a lancé la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. À cette occasion, il s'est engagé à fournir les pharmacies tout au long de la campagne, grâce à un approvisionnement continu auprès des laboratoires pharmaceutiques. Cette campagne a été bien reçue par les Français, qui ont été nombreux à vouloir se faire vacciner dès la mi-octobre 2020. Il apparaît que cet engouement pour la vaccination a dépassé les prévisions gouvernementales et les officines pharmaceutiques sont aujourd'hui en rupture de stock. En effet, il apparaît clairement que les stocks de vaccins sont très insuffisants. Il en résulte que même les personnes prioritaires bénéficiaires d'une prise en charge spécifique par la sécurité sociale (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes en affection longue durée (ALD), soignants pourtant en contact avec des personnes fragiles), ne peuvent souvent pas se faire vacciner. C'est pourquoi, alors que la combinaison de la diffusion des virus du covid-19 et de la grippe pourrait être dramatique en termes de santé publique, il lui demande si le Gouvernement entend rapidement reconstituer un stock de vaccins contre la grippe saisonnière afin de pouvoir vacciner le plus grand nombre de Français.

#### Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorisés. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

#### Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33804

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [10 novembre 2020](#), page 7928

**Réponse publiée au JO le :** [25 mai 2021](#), page 4423